



Le PG CATM

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc

N° 1042
JANVIER
2023



Le Comité Fédéral s'est réuni
le 23 novembre 2022 dans les
salons de l'Aéroclub de France
qui avait arboré son décor de
Noël (compte-rendu en pages
intérieures)



• Ministère des Armées •

Marie-Laure Buisson lauréate du prix littéraire de l'armée de Terre - Erwan Bergot

- La remise du prix littéraire de l'armée de Terre s'est tenue le 13 décembre à l'Hôtel national des Invalides.
- Marie-Laure Buisson a été récompensée pour son ouvrage, Femmes combattantes, qui exalte le portrait de sept femmes héroïques modernes.
- La mention spéciale a été décernée à l'ouvrage Les écrivains sous les drapeaux, écrit par un collectif d'auteurs, dirigé par Jean-René Van der Plaetsen.

Depuis 1995, le prix littéraire de l'armée de Terre récompense chaque année « un ouvrage contemporain de littérature française qui témoigne d'un engagement actif, d'une véritable culture de l'audace au service de la collectivité ».

Parmi une sélection prestigieuse de 11 ouvrages, c'est Femmes Combattantes de Marie-Laure Buisson qui a remporté le prix Erwan Bergot : « C'est probablement le plus beau prix littéraire auquel je pouvais prétendre, parce que c'est un prix décerné par l'institution militaire qui concentre tant de valeurs qui me sont chères ». Dans ce livre, l'autrice dresse le portrait de sept femmes héroïques des XX^e et XXI^e siècles rendues invisibles par la « grande histoire ». Issues de différentes époques, origines culturelles ou religieuses, l'histoire de ces femmes commence dans la lutte contre le nazisme, en Indochine, en passant par la Syrie ou le Mali, montrant que chaque guerre a connu son lot d'héroïnes.

À travers cet ouvrage, l'autrice cherche avant tout à valoriser le parcours de ces femmes qui évoluent dans un milieu éminemment masculin. Avec finesse, elle décrit la détermination indéfectible et le patriotisme chevillé au corps de ces femmes capables du même courage que leurs pairs.

Une mention spéciale est également décernée à l'ouvrage Les écrivains sous les drapeaux, fruit de cinq jours passés au sein des régiments des Troupes de marine et rédigé par un collectif mené par Jean-René Van der Plaetsen. Cette œuvre relate la rencontre de ces auteurs avec les militaires des Troupes de marine afin de partager le quotidien de ceux qui défendent nos libertés.

La remise du prix littéraire de l'armée de Terre - Erwan Bergot rappelle à quel point la littérature est essentielle pour transmettre les valeurs de l'armée de Terre, comme en témoigne la lauréate : « la littérature est indispensable car elle condense, dans des histoires accessibles à tous [...], des faits qui sont pétris de ces valeurs nécessaires pour diffuser l'esprit de défense, pour comprendre le passé et préparer l'avenir ».

Sport et défense : même combat



Lors du point-pressé du ministère des Armées, le général de brigade Arnaud Dupuy de la Grand'Rive, commandant du Centre national des sports de la défense (CNSD), a rappelé jeudi 24 novembre l'importance fondamentale du sport pour nos militaires. Qu'il s'agisse d'entraîner les combattants ou de reconstruire les blessés, la culture physique est un prérequis et une garantie pour tout soldat, marin ou aviateur.

« Les sports ont fait fleurir toutes les qualités qui servent à la guerre », affirmait le baron Pierre de Coubertin. Améliorer ses performances, jour après jour, pour donner le meilleur de soi ; prolonger l'effort, malgré la fatigue, pour vaincre avec ses camarades ; renforcer sa puissance physique, par la lutte, pour affirmer sa force morale... Ces capacités servent le sportif face à son adversaire comme le guerrier face à son ennemi. Elles caractérisent ceux qui combattent dans les stades comme ceux qui servent sous nos drapeaux.

De fait, l'entraînement physique militaire et sportif (EPMS) de nos militaires peut se prévaloir d'une longue tradition dans notre pays. Si sa pratique s'est massivement développée lors de la Première Guerre mondiale, ses prémices remontent aux écoles de gymnastique fréquentées par les officiers au XIX^e siècle. Aujourd'hui, le sport fait si bien partie de la vie des militaires que chacun d'eux fait l'objet, chaque année, d'une évaluation et d'un contrôle physique pour vérifier son aptitude au combat.

Reconstruction des blessés

Formés par le CNSD et déployés dans les différentes unités, les spécialistes de l'EPMS sont les acteurs clés de la préparation opérationnelle de nos forces armées. Dans le cadre du plan « Sport 2025 », leur instruction a été orientée vers l'aguerrissement et mobilise les techniques les plus modernes pour optimiser le potentiel de nos combattants. Loin de la créature cyborg décrite par certains, le « soldat augmenté » est, d'abord et avant tout, un combattant préparé physiquement et mentalement aux conditions de lutte les plus difficiles.

Indispensable à la formation des militaires, le sport est devenu également essentiel à la reconstruction des blessés. Frappés dans leur corps ou dans leur psychisme, ils y trouvent un puissant moyen pour reprendre confiance en eux, tant il est vrai – comme le disait encore Coubertin – que « le sport va chercher la peur pour la dominer ». En lien avec les différents acteurs concernés, le CNSD a ainsi mis en place une offre sportive complète (découverte, loisirs, compétitions), adaptée et évolutive, quel que soit le handicap. Chaque année, plusieurs centaines de blessés participent désormais aux stages de reconstruction par le sport et certains concourent même à des compétitions internationales comme les Invictus Games.

« Sport et défense, des valeurs qui rassemblent », proclame la devise du CNSD. Une vérité que cet organisme démontre tous les jours.

© Jérémy Bessat/armée de Terre - Source : Ministère des Armées

SOMMAIRE JANVIER 2023

- UNE – Comité Directeur
- 2 – Information Ministère des Armées
- 3 – Editorial / Carnet / Assemblée Nationale
- 4 – 5 – Les fusillés pour l'exemple
- 6 – 7 – Dans les départements
- 8 – 11 – CR du Comité Fédéral
- 12 – La bataille de Ko-Chang
- 13 – Alain Delon en Indochine
- 14 – Le Périgord dans les Hauts-de-France
- 15 – Note de lecture / Mots croisés
- 16 – Page publicitaire



PLAQUES FUNÉRAIRES 300x200mm

Texte et décorations au choix, étude et devis gratuit



Documentation et tarif sur simple demande à :

SERIGRAPHIE WETTER

8A rue de Leymen 68300 SAINT-LOUIS
Tél : 03 89 69 16 67 Email : contact@serigraphiewetter.com

Rendez-vous sur notre site internet www.serigraphiewetter.com

EDITORIAL

Par Nicole RAVET

Bleu, Blanc, Rouge : les couleurs de notre drapeau national. A Notre-Dame de Lorette, le 16 octobre 2022, les drapeaux fort nombreux, formaient un immense drapeau au-dessus des tombes et ossuaires de cet immense cimetière.

Cette année, pour les combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, c'était le 60^{ème} anniversaire de la fin de cette guerre. Je crois qu'il faut savoir transmettre aux jeunes générations que notre liberté d'aujourd'hui a été acquise par des millions de morts lors de grandes guerres.

Il est important que dans chaque village les cérémonies patriotiques doivent être respectueusement célébrées en présence de toutes les générations et en particulier, par les enfants des écoles.

Dans mon village, ceux-ci assistent et participent avec lectures, poèmes, chants qui j'espère resteront au fond de leur cœur.

Que 2023 soit une magnifique année pour chacun de vous.



Le carnet du PG-CATM

DISTINCTION

C'est avec plaisir que nous avons relevé au Journal Officiel du 24 novembre la nomination dans l'Ordre National du Mérite au grade de Chevalier, au titre du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de :

Guy COUTURIER

Président du Comité d'Entente des Anciens Combattants d'Ermont, Ancien Directeur de Recherche à l'Institut de Recherche pour le Développement, Le « PG-CATM » adresse à l'heureux récipiendaire toutes ses félicitations.

ASSEMBLEE NATIONALE

Questions / Réponses

Question de M. Benoît Bordat (Renaissance – Côte d'Or) sur la répartition des attributions de l'ordre national du mérite pour les réservistes.

Texte de la réponse publiée au Journal Officiel le 18/10/2022

Pour leur engagement et leur dévouement à servir en dehors de toute obligation, l'ensemble des réservistes militaires mérite une juste reconnaissance de la Nation. Leur reconnaissance dans le système des décorations officielles françaises a d'ailleurs tout récemment été valorisée par la création de la médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure, prévue par le décret n° 2019-688 du 1er juillet 2019 relatif à la médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure. S'agissant de l'éligibilité des réservistes militaires aux distinctions dans l'ordre national du Mérite, au titre de l'armée non active, il ressort des dispositions combinées des articles R.173 et R.174 du code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite que l'accès dans le second ordre national nécessite de justifier de dix ans au moins de services ou d'activités assortis de mérites distingués. L'article R.178 du même code précise que seuls « les services exceptionnels nettement caractérisés » peuvent dispenser de ces conditions d'ancienneté de la durée des services. Par ailleurs, tout avancement ne peut être prononcé que sur la justification de « mérites nouveaux et non des mérites déjà récompensés », aux termes de l'article R.176 du code précité. Dans ces conditions, peuvent être proposés à une nomination au grade de chevalier dans l'ordre national du Mérite, les réservistes militaires, anciens militaires ayant souscrit un engagement à servir dans la réserve ou volontaires issus de la société civile, justifiant de la durée minimale de services requise et ayant acquis, postérieurement à la concession de la Médaille militaire, des mérites militaires dans l'armée active ou la réserve, distingués notamment par des services

significatifs récemment effectués au titre de la réserve et valorisés par des journées d'activités ayant donné lieu à des témoignages de satisfaction ou à notation annuelle. Les services effectués au profit des armées doivent être suffisamment récents pour permettre de fonder la proposition de leurs candidatures par le ministre des armées. Dès lors, dans la mesure où il n'existe aucune automaticité dans l'octroi d'une distinction honorifique et que seuls les mérites peuvent fonder la proposition à l'attribution d'une récompense ou d'une décoration, il ne peut être appliqué aucun principe de proportionnalité entre les effectifs des différentes armées, directions ou services dans la réserve militaire et le nombre de leurs récipiendaires respectifs de distinctions dans l'ordre national du Mérite. En effet, les réservistes opérationnels d'une armée ou d'une direction, même forts en nombre, ne remplissent pas systématiquement les conditions de sélection applicables aux candidats n'appartenant pas à l'armée active. In fine, les principes de l'universalité des contingents de croix dans les ordres nationaux, prévus par les décrets triennaux, et de leur spécialité à titre militaire ou civil peuvent seuls prévaloir dans la répartition des plus hautes distinctions honorifiques françaises. Le ministre reste évidemment vigilant pour que les réservistes éligibles à ces distinctions soient représentés dans les prochains contingents.

Question de M. Mounir Belhamiti (Renaissance – Loire-Atlantique) sur l'actualisation de l'arrêté pour distinction de la croix du combattant volontaire.

Texte de la réponse publiée au Journal Officiel le 18/10/2022

Le ministère des armées réalise actuellement des travaux concernant les archives opérationnelles de l'opération DAMAN (2014-2020). La parution des listes mises à jour des unités combattantes qui peuvent prétendre à l'attribution de la croix du combattant volontaire, avec barrette « missions extérieures », devrait intervenir à l'automne 2022.

122 ANS POUR ABOUTIR À UNE RECONNAISSANCE DES FUSILLÉS POUR L'EXEMPLE



Pendant la Première Guerre mondiale, les fusillés pour l'exemple ont marqué les esprits, une nombreuse littérature, des films dont le célèbre Kubrick sur les mutins de 1917 du Chemin des Dames, restent gravés dans les mémoires, tant par leur caractère exceptionnel que dans la répression qui s'ensuivit : les mutins refusaient de continuer à servir de « chair à canon » et manifestaient leur exaspération face à des offensives meurtrières, provoquant des sacrifices inutiles. Les conseils de guerre prononcèrent 554 condamnations à mort dont une cinquantaine seulement fut exécutée. Sur près de huit millions d'hommes mobilisés de 1914 à 1918, 2 400 poilus ont été condamnés à mort et environ 723 fusillés pour l'exemple les autres voyant leur peine commuée en travaux forcés. Ces condamnations étaient prononcées pour refus d'obéissance, mutilations volontaires, désertions, abandon de poste devant l'ennemi, délit de lâcheté ou mutinerie...

Mais ce chiffre ne prend pas en compte, les militaires abattus pour refus d'obéissance, ou « exécutions sommaires », qui sont liées à des refus d'ordres -par exemple : refus d'aller au combat, ou même prostration ou peur, ce qui était assimilé à un retrait face à l'ennemi - sont bien plus nombreuses. Mais elles étaient masquées par le terme « morts au combat », ou « morts au champ d'honneur ». Les exemples abondent, comme ce chasseur, en 1916, accusé de dévaliser les morts. Blessé par les artilleurs, il est abattu par son commandant. Coudray commente « le taré P... a trouvé un moyen rapide de suppléer au conseil de guerre... aucun interrogatoire, aucune enquête ». Pour masquer son acte, le commandant inscrit la victime dans la liste des morts au champ d'honneur. En octobre 1916, un jeune chasseur de la classe 1915, paniqué, fuit le front pendant un bombardement. Le commandant le convoque : « Monte sur le parapet », le commandant le suit et le tue d'une balle dans la tête

FEROCE REPRESSION DE L'INDISCIPLINE

Elles étaient couvertes par le Code de Justice Militaire, et le Règlement sur le service en campagne. Promulgué le 2 décembre 1913 sous la signature du président Raymond Poincaré, il mentionnait dans son article 121 : « Les officiers et les sous-officiers ont le devoir de s'employer avec énergie au maintien de la discipline et de retenir à leur place, par tous les moyens, les militaires sous leurs ordres, au besoin, ils forcent leur obéissance ». Un décret du 6 septembre 1914 a autorisé la création des Conseils de guerre spéciaux, Joseph Joffre ayant réussi à imposer aux politiques leurs créations, qui doivent juger rapidement en flagrant délit. Les prévenus sont jugés par une « cour » composée en général du commandant de régiment, assisté d'un officier et d'un sous-officier. Ils votent et la majorité scelle le sort du soldat. En cas de condamnation à mort, la sentence est applicable dans les 24 h selon les préconisations de Joffre. Ainsi, les principes d'indépendance des juges, de débats contradictoires et enfin de recours sont abolis. Sur les 617 fusillés, 407 le sont en 1914 et 1915. Et 1914 a vu le plus grand nombre d'exécutions avec 200 pelotons d'exécution. Elles s'expliquent par un double mouvement : d'une part la détermination du commandement français à réprimer des actes d'indiscipline susceptibles d'entamer le moral des troupes, composées en grande majorité de soldats issus de la conscription et dont les militaires de carrière doutaient de la fiabilité sur le front ; et d'autre part, en raison de la volonté d'acceptation par les troupes combattantes de la forte discipline et d'un tel niveau de répression jugé comme nécessaire au bon déroulement de la campagne. .

Mais plus tard, devant les abus révélés par la presse et les associations, le Parlement tente d'atténuer cette justice expéditive. Les Conseils de guerre spéciaux qui sont vus comme un outil de répression expéditif et brutal, sont

supprimés par la loi du 27 avril 1916 car le consensus s'est altéré après deux années de guerre, la discipline intransigeante des débuts étant devenue intolérable pour les Poilus. Elle autorise les circonstances atténuantes pour les crimes et délits « militaires » en temps de guerre comme en temps de paix. Un décret du 8 juin 1916 rétablit les recours auprès du Conseil de révision qui avait été supprimé. En 1918, en France comme chez les Alliés, on constate un déclin des exécutions. En effet, les commandements militaires comprennent mieux l'état mental des soldats, les conséquences de « l'obusite » ce choc psychologique provoqué par les conditions de vie des soldats sous les bombardements. « L'autoritarisme ne peut plus s'exprimer en 1916 comme en 1914. [...] jusque dans ses formes les plus violentes, l'autorité a dû s'adapter au niveau d'adhésion des hommes. Dès 1916, et plus encore en 1917, la répression ne pouvait s'exercer comme en 1914. L'intensité du rapport de force dépend certes des intentions de ceux qui commandent, mais, en pratique, leur autorité est tempérée, limitée, et donc déterminée par le niveau d'adhésion de ceux qui obéissent » explique Emmanuel Saint-Fuscien dans sa thèse.

DES MONUMENTS

Quelques rares monuments ont été dédiés à la mémoire des poilus fusillés pour l'exemple : Le plus célèbre est celui de Riom (Puy de Dôme) dédié à la mémoire des poilus fusillés pour l'exemple, édifié grâce à l'action de l'Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC) fondée par Henri Barbusse et des proches dont Paul Vaillant-Couturier et Boris Souvarine. Il y est inscrit : « Aux victimes innocentes des conseils de guerre 1914 - 1918 et à celles de la milice et de la Gestapo 1939 - 1944 ». Un monument aux morts de Saint Martin d'Estreaux (Loire) comporte en particulier l'inscription : « Les Innocents au poteau d'exécution ». Le 6 avril 2019, à l'initiative de la Libre Pensée, un monument est inauguré à Chauny pour la réhabilitation des 639 Français fusillés pour l'exemple. D'ailleurs, très peu de ces fusillés, environ une quarantaine sur 600, ont été rétablis dans leur honneur dans les années 1920 ou 1930, à force d'acharnement et de courage de la part des familles de victimes soutenues par les associations d'anciens combattants et la Ligue Française pour la Défense des Droits de l'homme et du citoyen

Dans les années 90, à l'approche du 80e anniversaire de l'armistice, un débat sur la réhabilitation mémorielle des soldats fusillés a été relancé par des associations comme la Ligue pour les Droits de l'Homme, l'ARAC... qui s'est traduit dans une intervention de discours du Premier ministre Lionel Jospin à Craonne en 1998, qui souhaitait que les soldats « fusillés pour l'exemple », « épuisés par des attaques condamnées à l'avance, glissant dans une boue trempée de sang, plongés dans un désespoir sans fond », qui « refusèrent d'être des sacrifiés », victimes « d'une discipline dont la rigueur n'avait d'égale que la dureté des combats, réintègrent aujourd'hui, pleinement, notre mémoire collective nationale ». Une initiative très critiquée alors dans un contexte de cohabitation.

UNE REHABILITATION PROGRESSIVE

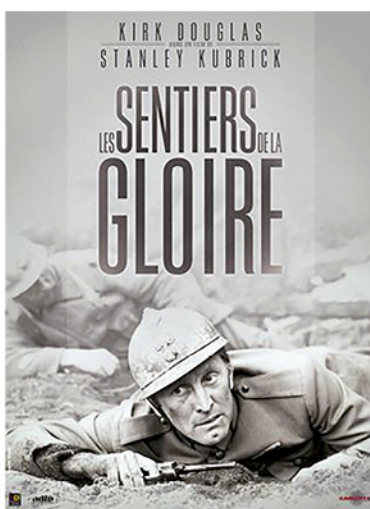
Dis ans plus tard, le Conseil Général de l'Aisne adoptait à l'unanimité un vœu demandant aux autorités françaises de « reconnaître les soldats condamnés pour l'exemple comme des soldats de la Grande Guerre à part entière et à inscrire leurs noms sur les monuments aux morts ». Les élus de gauche comme de droite avaient insisté sur la nécessité d'un apaisement de la mémoire et d'une générosité de la République vis-à-vis d'hommes qui étaient à bout. Quatorze Conseils généraux ont pris position pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple : l'Aisne (le 16 avril 2008), l'Allier, l'Ardèche, la Corrèze, le Doubs (en octobre 2008), la Haute-Garonne, l'Hérault, la Loire, l'Oise, le Rhône (le 25 novembre 2011), la Haute-Saône, la Somme, l'Essonne (le 21 novembre 2011), la Nièvre (le 25 juin 2012) avec le conseil régional de Champagne-Ardenne qui vote un vœu pour la réhabilitation jugeant notamment que « tous ces hommes ont été injustement dépossédés de leur honneur. Il appartient à la République de le leur rendre et de réparer cette injustice comme le demandent leurs descendants et nombre d'associations ». Le conseil régional apporte « son soutien

à cette réhabilitation pleine, publique et collective de tous les « fusillés pour l'exemple » de la guerre de 1914-1918 et demande au président de la République de prendre une décision forte en ce sens ». Le 11 novembre de la même année Nicolas Sarkozy rendait hommage à tous les morts de la Première Guerre mondiale, y compris les soldats français fusillés par leur commandement.

En 2013, l'historien Alain Prost remettait un rapport au ministre délégué aux Anciens combattants, Kader Arif. Le chef de l'État François Hollande devait s'appuyer sur ce document afin de prendre une décision, mais il ne semble pas avoir décidé. Enfin, dans la nuit du jeudi au vendredi 14 janvier 2022, l'Assemblée Nationale votait pour une réhabilitation de plus de 600 « fusillés pour l'exemple » lors de la 1ère Guerre mondiale. Ce

texte stipulait que : « Les militaires en service dans les armées françaises du 2 août 1914 au 11 novembre 1918 ayant été condamnés à mort pour désobéissance militaire ou mutilation volontaire (...) et dont la condamnation a été exécutée, font l'objet d'une réhabilitation générale et collective, civique et morale. La Nation reconnaît que ces soldats ont été victimes d'une justice expéditive, instrument d'une politique répressive, qui ne respectait pas les droits de la défense et ne prenait pas en compte le contexte de brutalisation extrême auquel les soldats étaient soumis ». En outre la proposition de loi adoptée demande à ce que les noms des soldats soient inscrits sur les monuments aux morts et qu'un monument national soit érigé.

P.P.



DANS LES DÉPARTEMENTS

Yonne – Sens



Samedi matin 29 octobre s'est tenue l'assemblée générale de la section cantonale des ACPG-CATM-OPEX du sénonais (composée de 62 membres) à la salle de la Poterne de Sens. Ce fût l'occasion d'introniser, Daniel Chaumont, nouveau porte-drapeau du secteur de Saint-Clément. A l'issue, la trentaine de sociétaires présents de l'association s'est rendue en défilé et en fanfare au monument aux morts pour une cérémonie en hommage aux morts pour la France. Le plus jeune porte-drapeau, Aaron 14 ans (Cf. photo), a chaleureusement été félicité par le Président Patrice MOURNETAS. Après le banquet, en après-midi, ce fût l'assemblée générale de l'amicale de la Sidi-Brahim (Chasseurs alpins), malgré les disparitions enregistrées en cours d'année, l'association compte 26 membres.

Yonne – Sens



A l'occasion de la commémoration du 104ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, le Président départemental de l'Yonne des ACPG-CATM-OPEX, également Président du Comité d'entente des associations d'Anciens Combattants du sénonais, Patrice Mournetas, a déposé une gerbe de fleurs au monument aux morts de Sens, accompagné du Major Sampil Michel, représentant le DMD89 et de Mme Rogly Rebecca, directrice adjointe de l'ONACVG89.

Nord – Busigny



Suite au décès du Président de la section de Busigny, M. ORIGAL André, celle-ci s'est retrouvée sans président durant 2 ans.

C'est le vice-président M. MONIAUX Bénoni, accompagné de la secrétaire MME COTTEAUX Geneviève et de la trésorière MME ORIGAL Nicole, que la section a essayé de maintenir son activité.

L'épidémie de Covid ayant ajournée par deux fois l'assemblée générale, c'est le 19 mars 2022 que celle-ci s'est enfin tenue.

Le président d'Arrondissement, M. DEZ Michel a ouvert l'assemblée par un mot d'accueil, et ensuite présidé celle-ci jusqu'à l'élection du nouveau bureau.

C'est M. TONDEUR Ludovic, Secrétaire générale de l'Arrondissement, sympathisant, qui a été élu à l'unanimité des membres présents. Le nouveau président a ensuite composé le bureau, qui reste inchangé. Lors de son allocution, il a tenu à remercier vivement, les personnes qui ont assuré la continuité pendant cette période difficile et demandé un moment de recueillement à la mémoire des Anciens Combattants disparus.

Suite au discours de M le Maire, le nouveau président a clôturé l'assemblée générale et invité toute l'assistance accompagnée de 12 drapeaux à se rendre en cortège au Monument aux Morts afin d'y déposer une gerbe et se recueillir.

Le président d'arrondissement a remis à cette occasion, l'insigne de porte-drapeau pour les 10 ans à M. TONDEUR Ludovic.

Après la minute de recueillement et la Marseillaise, M. le Maire a invité toute l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

Nord – Ronchin



L'URC/AFN/OPEX de Ronchin a réuni ses membres ainsi que les Ronchinois pour célébrer l'armistice du 11 Novembre. Après un dépôt de gerbes au monument aux morts de la commune par le Maire Patrick Geenens et notre Président Jean Marie Sel, la cérémonie s'est poursuivie dans le hall d'honneur de la mairie. Un dépôt de gerbes devant la plaque nominative, la minute de silence, puis l'hymne national et européen, ont solennisés cette date historique.

Traditionnel jour de remise de décoration, notre Président a décoré de la Croix du Combattant l'un de nos adhérents, Monsieur Jacques Bedel.

Un vin d'honneur suivi d'un repas a clôturé cette journée du souvenir.

Texte : Jacques Contant

Photo : Claude Gamblin

DANS LES DÉPARTEMENTS

📍 Sarthe - St Vincent du Lorouër



Rassemblement cantonal des anciens combattants ACPG-CATM – UNACITA – MISSIONS EXTERIEURES à St Vincent du Lorouër le dimanche 17 septembre 2022.

C'est en présence du député Eric Martineau, du maire Patrick Renard et du président du groupement du Maine de l'UNACITA monsieur Planchenault et du vice-président du conseil départemental Régis Vallienne, que nous avons assisté à l'office religieux célébré par le prêtre de la paroisse Ste Croix au Mans, accompagné par la musique municipale.

Ensuite, nous nous sommes rendus au monument aux morts pour un dépôt de gerbes.

Après les sonneries réglementaires et la marseillaise, nous avons rappelé que nous avons un devoir de mémoire à perpétuer pour la reconnaissance des anciens combattants qui se sont dévoués pour la nation.

Après avoir remercié et félicité les porte-drapeaux, nous avons défilé jusqu'à la salle des fêtes où un vin d'honneur était offert par la municipalité de St Vincent.

Un banquet réunissant une soixantaine de convives est venu clôturer cette journée, tout cela dans une bonne ambiance et avec la joie de se retrouver.

📍 Loir-et-Cher – Romorantin



L'Association des combattants prisonniers de guerre, combattants Algérie Tunisie Maroc, théâtre d'opérations extérieures (ACPG CATM) a tenu devant une quarantaine de membres et sympathisants samedi matin son assemblée générale. Elle était coprésidée par Marie Drouillet qui succède à Claude Nuret lequel devient vice-président à sa place, mais reste président départemental. Après deux années très difficiles durant lesquelles, plus de contacts ni rencontres amicales, mais seulement des déplacements limités au strict nécessaire, aux commémorations patriotiques. Et inévitablement... « Nos adhérents vieillissent, certains nous quittent pour toujours. Mais ne baissons pas les bras. Union et solidarité doivent rester nos maîtres mots ». Alors ils participeront à toutes les manifestations patriotiques. Un devoir de mémoire de la part de ceux qui ont survécu pour honorer leurs camarades sacrifiés au combat. Diplômes attribués aux porte-drapeaux : Georges Moussier et Daniel Courant. Médaille de fidélité à Claude Dubé, ancien résistant FFI du maquis de Loreux, le Mérite fédéral à Sophie Lopez-Nuret.

📍 Ardennes – Château-Porcien



Le 11 novembre 2022, nous avons assisté à une très belle remise de médailles, très émouvante, à l'initiative de Samuel BRIQUET, son petit-fils, Marcelin BRIQUET a reçu la médaille de la Croix du combattant, la médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre agrafe « Algérie » ainsi que le titre de reconnaissance de la Nation agrafe « Afrique du Nord » médailles qui lui ont été remises par un Ancien Combattant médaillé militaire, José BOURGEOIS et des élus de la République, Lionel VUIBERT, député, et Didier SIMON, maire de notre commune de Château-Porcien.

Lors d'une précédente commémoration, Samuel, a demandé à son grand-père, pourquoi il ne portait pas de médailles comme les autres Anciens Combattants, Marcelin lui a répondu qu'il ne les avait jamais demandées.

Alors Samuel en a parlé à Ghislain, son père, qui a décidé de les lui offrir.

J'ai déclaré à Samuel que c'était une très belle initiative de la part d'un petit-fils pour son grand-père et à Ghislain, une très belle initiative d'un fils pour son père.

Michel FINARD, Président de la section des ACPG-CATM du canton de Château-Porcien

Nous avons le plaisir d'informer que Monsieur Henri BEZU, commando de marine, quartier-maître de 1ère classe et porte-drapeau de notre section a été élevé au grade de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.

📍 Nord – Arrondissement Lille / Roubaix / Tourcoing - Section de Hellemmes



Le 5 décembre 2022, la cérémonie d'hommage aux morts de la Guerre d'Algérie a eu lieu devant la stèle sise au square des anciens combattants d'Afrique du Nord, en présence de Monsieur Franck GHERBI, Maire de la commune, accompagné des membres du Conseil Municipal et d'adhérents de la section.

Le message de la Fédération a été lu par Monsieur Lucien AGACHE, Vice-Président de la section et celui de Madame Patricia MIRALLES, Secrétaire d'état aux Anciens Combattants, par le Maire, Monsieur Franck GHERBI.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE FEDERAL DU MERCREDI 23 NOVEMBRE 2022 A l'AERO-CLUB de France, 6, rue Galilée - PARIS 16^{ème}



Communication du Président :

Le Président Hubert CHAZEAU ouvre la séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, un hommage est rendu à tous ceux qui nous ont quittés depuis l'Assemblée générale du 16 juin 2022.

M. Michel LE CAMPION, Président de l'ADCPG-CATM de la Mayenne, **M. Arsène SCHAEFFER**, Président de l'ADCPG-CATM d'Alsace, **M. Michel DELAHAYE**, Président d'Honneur de l'ADCPG-CATM de la Manche, **M. Jacky RENAULT**, Membre de la Commission de Contrôle des Comptes de la Fédération, **M. Ladislav DOREMUS**, Président d'Honneur de l'ADCPG-CATM de l'Oise. Un instant de recueillement est respecté.

Ce matin, nous apprenons le décès de **M. André GROSSET**, membre de la Commission de Contrôle des Comptes.

Nouvelles nominations à la tête de départements : **M. Jean-Philippe HUET**, Président de l'ADCPG-CATM du Cher, **M. Eric SIGNES**, Président de l'ADCPG-CATM de la Mayenne, **M. Franck FOLEY**, Président de l'ADCPG-CATM du Lot-et-Garonne.

Le Président CHAZEAU Félicite ensuite **Mme Paulette CHOVELON** décorée dans l'Ordre national du Mérite au grade de Chevalier, Vice-présidente de la Fédération et Présidente de l'ADCPG-CATM de l'Isère.

OUVERTURE DES TRAVAUX

Bonjour à chacun d'entre vous ici présents et un salut fraternel à ceux qui pour des raisons de santé n'ont pu se joindre à nous.

C'est toujours un grand plaisir de nous retrouver dans cette salle de l'aéroclub qui nous est familière depuis de longues années.

Nous allons essayer de vous présenter le bilan de l'année écoulée, le travail du Bureau Fédéral, travail encore perturbé par le covid jusqu'à ces derniers jours, tel est mon cas.

Le fonctionnement de la Fédération s'est quand même déroulé dans de bonnes conditions perturbées par les travaux qui ont connu de nombreux aléas. La fin semble enfin arriver, quelques finitions subsistent.

- Le départ de Philippe Casteloot pour raison de santé et son départ à la retraite.

- L'arrivée de Christophe et son adaptation un peu compliquée, la prise de fonction n'ayant pu avoir lieu du fait de la maladie de Monsieur Casteloot.

Maintenant le train est en marche même s'il reste quelques aménagements avec les différents services.

- Le journal fonctionne bien tout au moins pour l'édition nationale. Pour les éditions départementales il va falloir se pencher sur le problème et son coût bien trop élevé.

Merci à Paulette Chovelon pour son implication quasi journalière.

- Gérard notre trésorier nous parlera de la situation de nos finances et notre secrétaire général Serge Auffredou de ses activités.

- Pierre Bellet nous représente aujourd'hui au sein d'une réunion de l'ONACVG.

- Nous reviendrons sur nos participations aux cérémonies et particulièrement de Notre Dame de Lorette.

- Le devenir de notre Fédération et de nos associations départementales.

-Aujourd'hui nous accueillons pour la première fois nos déléguées départementales des veuves qui intègrent notre comité fédéral, mais Pierrette Sarrazin vous en parlera mieux que moi.

-Nous aborderons sans doute nos relations avec les élus et particulièrement notre nouvelle secrétaire d'état.

-La décroissance du monde combattant et le constat que le monde associatif peine à fédérer et intégrer les jeunes générations. Pierre Destarac nous fera part de son analyse.

Voici quelques thèmes que nous pourrions développer ensemble au cours de ce comité fédéral.

Nous sommes là pour répondre à vos interrogations.

Bonne journée à tous et toutes.

Merci de votre participation.



1 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE FEDERAL DU 7 AVRIL 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observations.

2 – ACTIVITES FEDERALES

Activités du Secrétaire Général

Les activités fédérales du Secrétaire Général **Serge AUFFREDOU** depuis le 22 juin 22 :

32 interventions pour la Fédération.

Politique financière de la Fédération

Gérard POUPA, Trésorier, fait état de la situation de trésorerie au 31 octobre 2022 (comptes de dépôts et placements) Par rapport au 31 juillet 2022 la situation ne s'est pas dégradée malgré un glissement de dépenses important incitant dans les prochaines années à tenir les dépenses et ci-possible les recettes. Les placements sont stables. La période à venir est assez trouble avec une inflation élevée. Les taux restent cependant assez faibles. La Fédération recherche constamment le meilleur rendement, le meilleur taux et la meilleure opportunité.

Les retards constatés ont entraîné la prolongation de la location au 7, rue Léo Delibes.

Le Président CHAZEAU indique que la période du COVID n'a rien arrangé. A la suite de cela le conflit est né en Ukraine. L'immeuble reste un bon placement. Cinq chambres ont pu être réalisées ce qui permettra de faire des économies importantes d'hôtels. Il est possible de faire la visite des locaux pour ceux qui le désirent.

Jean ROBILLO (34 – Hérault) L'Hérault comprend 30 sections dont 6 devront être dissoutes en toute fin d'année. Est-il encore utile de conserver l'argent en réserve si le monde combattant doit disparaître ?

Le Président CHAZEAU précise qu'il reste encore plusieurs années avant cette disparition. Les Veuves et les sympathisants sont là pour nous succéder, et les OPEX avec déjà une présence dans la moitié des départements. Les OPEX permettront de faire perdurer les associations et les sections fragilisées de celles-ci. Les réserves de trésorerie permettent de payer les charges et le personnel etc. Gérard POUPA indique qu'en région Centre des sections ont été reprises par les OPEX.

Point sur l'action sociale

Pierrette SARRAZIN, Vice-présidente chargée du social précise que l'action sociale comprend les subventions de fin d'année et les aides exceptionnelles.

Le bilan des subventions de fin d'années n'est pas terminé suite à une mauvaise réception des formulaires en temps voulu. Regarder toujours dans les spams. Important remplir toutes les cases de demandes et surtout la date du début des soins des nouveaux inscrits en 2022. Il faut tenir compte de la date butoir du 15 octobre, après août deux mois ne sont pas pris en compte. Il n'est pas nécessaire de décrire précisément la maladie ce qui va à l'encontre du secret médical. Il faut penser au traitement administratif. Par exemple indiquer il est malade depuis 2020. Ceux qui sont malades en 2022, le mois doit être inscrit.

Les aides exceptionnelles. Les dossiers arrivent mieux préparés et plus complets sachant que l'ONACVG est devenu plus rigoureux. Les dossiers non passés par les droits communs ne seront pas acceptés. Pour les travaux de maintien à domicile, maintenant les droits communs sont demandés ; Pour des motifs médicaux penser aux aides des caisses de retraite complémentaire qui peuvent aider au financement.

En 2021, 71 dossiers ont été reçus. 14 classés sans suite, 1 annulé à la demande de l'adhérent et 5 en attente de documents manquants traités en 2022. 51 aides accordées.

En 2022, 74 demandes ont été reçues (69 plus 5 de 2021). 24 classées sans suite, 3 annulées à la demande de l'adhérent et 8 incomplets en attente, qui seront traités en 2023.

39 aides accordées.

Le document manquant le plus courant est le justificatif d'adhésion, qui est demandé à chaque dossier. Chaque dossier devant être **impérativement complet** en cas de contrôle du budget de l'action sociale.

Les dossiers sans suite le sont à cause d'un reste à charge souvent minime. Les factures des frais d'obsèques sont parfois payées par des organismes d'assurance.

Pierrette SARRAZIN précise enfin que les Descendants et Sympathisants sont à égalité de droits et de Devoirs à la Fédération.

Jean-Baptiste POYET (43 – Haute-Loire) Si l'adhérent décède, l'enfant handicapé cotisant en tant que sympathisant peut-il continuer à percevoir l'aide de 75 euros ?

Pierrette SARRAZIN Oui, l'année du décès, la cotisation a été payée par l'adhérent en début d'année. L'année suivante, **demandez une cotisation de sympathisant** pour pouvoir bénéficier de la subvention, si cela n'est pas possible, voir si la section peut faire un effort dans son action sociale.

Claude LOGEZ (76 – Seine-Maritime) ajoute qu'en fin d'année l'ONACVG redistribue le reste correspondant au reste à charge voire plus, en fonction de tous les dossiers réalisés dans l'année.

H. CHAZEAU précise que, le problème est que dans chaque département l'ONACVG doit appliquer les mêmes règles. Ce qui n'est pas fait. Il faut faire pression auprès de l'ONACVG de Paris pour généraliser cette règle et insister pour obtenir le montant.

Pierrette SARRAZIN indique que le nouveau logiciel de l'ONACVG était destiné à une harmonisation des règles pour tous les départements. Ce qui n'est pas fait. Quand les fonds sont redistribués, l'année suivante les subventions sont moins importantes, ce qui pousse à réduire les montants.

Nicole CHRETIEN (07-26 Ardèche-Drôme) Membre de la Commission sociale FNCPG-CATM). Quand elle envoie un dossier à l'ONACVG il est parrainé par les ACPG-CATM et automatiquement, après chaque commission l'ONACVG envoie un courrier précisant pour chaque dossier la



somme qu'il a obtenu.

Le Président CHAZEAU précise qu'il faut que cela soit une règle générale et souhaite qu'au cours d'une prochaine réunion de l'ONACVG à Paris cela soit régularisé rapidement.

Pierrette SARRAZIN précise que concernant les tornades et tempêtes survenues dans le nord de la France, la Fédération n'a reçu que 2 dossiers pour le département du Nord. Un geste de soutien a été effectué.

Le Président CHAZEAU attire l'attention sur les colis de Noël, ils ne peuvent être attribués à tout le monde, mais de manière raisonnable à ceux qui en ont le plus besoin.

Pierrette SARRAZIN poursuit avec les **conjointes survivants et les veuves**. Lors de la dernière assemblée gé-

nérale de juin dernier une résolution intègre désormais toutes les responsables départementales au Comité fédéral et qu'elles ont le droit de vote. Il n'y aura plus de Commission Nationale des Veuves, mais lors du Comité fédéral d'avril 2023, un temps de parole sera réservé à un **représentant de l'ONACVG**, Mme DOUBLE, mais dont le temps de parole sera limité à une synthèse. Mme SARRAZIN souhaite une plus forte présence des responsables de veuves. Les veuves ne sont plus à la charge de leur département, leur voyage est pris en charge désormais ajoute H. CHAZEAU.

Pierre BELLET (78-95 – Délégué ONACVG) Certains départements n'ont pas de représentantes des Veuves, les Présidents de sections les remplacent, ou des épouses qui viennent en renfort pour s'occuper des veuves. Il faut en tenir compte.

Pierrette SARRAZIN remercie ces épouses pour leur intérêt à la cause des veuves. Le suppléant n'est pas obligatoirement une veuve mais une personne de son choix désignée, ajoute H. CHAZEAU, ce que font certains départements.

Pierrette SARRAZIN sur la demi-part fiscale :

Les Veuves ne peuvent bénéficier de la demi-part pour le calcul de l'impôt qu'à partir de 74 ans. « Sans condition d'âge » s'entend pour le décès du conjoint ancien combattant lui-même étant titulaire de la carte du combattant.

A partir du 1^{er} janvier 2023, si le conjoint ancien combattant décédé **après 65 ans** était titulaire de la carte du Combattant, les veuves bénéficieront de la demi-part quand elles auront atteint l'âge de 74 ans. L'enquête sur la demi-part des Veuves a été réalisée pour pouvoir fournir des chiffres au ministère qui n'en avait pas. De très nombreuses réponses ont été reçues. Que les veuves qui ont répondu soient remerciées, ainsi que les présidents d'association et les responsables des veuves. Ainsi il apparaît que près de 15 % des conjointes survivantes, dont le mari était décédé avant 65 ans, sans retraite du combattant, alors que l'époux était titulaire de la carte du Combattant. Une proposition faite par le rapporteur du budget à l'assemblée nationale d'avancer l'âge de décès à 60 ans, mais le gouvernement a décidé d'étendre la mesure. En conclusion, toutes les veuves d'anciens combattants titulaires de la carte du combattant, **sans condition d'âge du décès de l'époux**, même sans avoir touché la retraite, la veuve bénéficiera à 74 ans de la demi-part fiscale, à partir du 1^{er} janvier 2023. Avec le prélèvement à la source, vous pouvez, d'ores et déjà, cocher la case W, ce qui devrait être pris en compte dans calcul de l'impôt en 2023.

Seules 2 % des veuves n'ont que le TRN. En 2023, dans la motion la Fédération souhaite obtenir le même avantage pour ces veuves-là.

Serge AUFFREDOU Secrétaire général précise que le TRN est délivré dès la fin du service militaire en Algérie. Il ne permettait pas la retraite mutualiste du Combattant. Maintenant c'est acquis. Au prochain G12, la Fédération interviendra et fera le maximum pour le TRN.

Nicole CHRETIEN (07-26 Ardèche-Drôme) Un jeune ayant fait son temps en Algérie, reviens en France et se marie. Deux ans après, il décède, il n'aura jamais la carte du combattant, ni le TRN, mais il a quand même fait son temps en Algérie. C'est quand même un ancien combattant. C'est le fait d'avoir fait son service en Algérie qui donne des droits mais pas d'avoir la carte.

Pierrette SARRAZIN précise que tout le travail effectué sur la demi-part pour les conjointes survivants n'est dû qu'à la Fédération. En

1991, la qualité de ressortissante a été obtenue grâce aux PG et à M. POMMIER.

Marie-Thérèse CUEFF (50 – Manche) indique qu'il est important de faire savoir que la demi-part fiscale n'est pas cumulable. Lors d'une commémoration dans la manche, une association autre que la Fédération s'est vantée d'avoir obtenu la demi-part, ce qu'elle a démenti fermement.

Armand FORT (85 – Vendée) Souligne l'intérêt qu'il y a à poursuivre nos efforts de défense de droits dans le domaine de la demi-part fiscale. Les titulaires du TRN ont droit au drapeau tricolore sur le cercueil. Pour certains les critères d'attribution de la carte se sont améliorés entre le décès de l'intéressé, titulaire simplement du TRN et l'obtention de la carte. Depuis 1968 Les combats de la Fédération pour la défense des droits des veuves d'anciens combattants, les intégrer dans les conseils d'administration départementaux avec voix consultative, puis délibérative quelques années après, n'ont jamais cessés. Il souhaite que dans le journal PG-CATM il y ait un encart spécial, car d'autres associations se servent du résultat du travail conduit par la Fédération et chaque parlementaire réclame des chiffres pour tout dossier. Même l'UFAC s'est servie de cette enquête sur la demi-part, conçue, conduite et réalisée par Pierrette SARRAZIN.

Hubert CHAZEAU Il ne faut jamais baisser les bras et continuer à travailler, et mettre la pression sur les élus.

- Point sur notre communication

Paulette CHOVELON (Vice-Présidente) Sur la page d'accueil du site internet on peut trouver les communiqués. A voir régulièrement. Récemment la lettre de Mme MIRALLES concernant la demi-part des veuves a été mise en ligne.

Concernant le journal, il y a d'une part le PG-CATM national et d'autre part, des éditions départementales. Les éditions départementales, sont traitées à la Fédération, par Laurence CARON. Seul le PG-CATM national a été confié à Paulette Chovelon par le Président CHAZEAU.

Le journal national a subi diverses transformations dans son allure. Sa mise en page est sous-traitée à l'extérieur, suite au départ à la retraite de la salariée dédiée. Le coût du PG-CATM et des éditions départementales sera évalué dans les mois à venir. Le journal paraît chaque mois, sauf un numéro pour Juillet/août. Notre bulletin est régi par une commission paritaire permettant de l'adresser aux personnes avec un coût réduit. Cette commission vérifie le contenu, sa décision se fait sur 6 mois environ d'observation. Nous avons droit à 50 % d'articles faisant référence à notre activité propre et 50 % d'articles d'intérêt général. Une double page départementale a été ouverte depuis plusieurs mois. Les départements envoient un petit texte sous Word et une photo numérique. Une autre contrainte existe avec la publicité qui ne doit pas dépasser 20 %.

Pour l'élaboration du journal des réunions ont lieu avec le Président CHAZEAU, Paul PHILIPPART. **François CRESEVEUR (56)** prépare chaque mois les mots croisés. **Daniel LE (94)** nous rend service en nous fournissant les photos qu'il prend, tout comme Christophe CAILLET. Le bon à tirer se donne en fin de mois.

Le Président CHAZEAU précise qu'il y a eu à ce jour 45 éditions départementales pour 2022. Certains départements ne font que 2 ou 3 éditions départementales, souvent ce sont de très petites associations. Il faudra voir le coût en tenant compte des deux salariées attribuées au Journal à la Fédération. Pour septembre qui a touché 2 petites associations départementales cela a représenté moins de 1000 parutions.

A l'avenir il sera difficile de continuer ainsi. Des dispositions seront à prendre sur ce problème.

Jean-Philippe HUET - OPEX (18 – Cher) Trouve que le site internet ne donne pas assez accès sur le regroupement des OPEX.

Pierre BELLET - 78/95 Membre du Bureau Fait le constat qu'à force de petits pas on est arrivé à ce que l'on voulait. Les réactions comme celle de M. HUET sont positives ; Nous sommes des lanceurs d'idées.

Jean-Marie CONTAL (31 – Haute-Garonne) - Membre de la Commission Nationale de l'Institut National des Hautes Etudes de la Défense Nationale. Encadre le SNU depuis l'origine sur l'atelier stratégie comprenant aussi un atelier devoir de mémoire et sur les anciens combattants. Malheureusement nous n'y sommes pas présents. Avons-nous les moyens de participer sur cet atelier. En seconde année environ 30.000 personnes sont formées. Il y a un important recrutement possible avec ces jeunes. Que peut faire la Fédération à ce niveau ?

Le Président CHAZEAU approuve mais malheureusement pas assez de départements sont concernés. Chacun, dans son département s'implique à sa manière ; Il est difficile de donner une directive à tous les présidents d'association. Le dépliant de présentation de la Fédération est en cours de mise à jour et sera disponible début 2023 ; Les dépliants OPEX sont à la disposition de tous sur simple demande.

Pierre DESTARAC, Chargé des OPEX Le fascicule OPEX est disponible à l'entrée de la salle ; il reste encore des stocks. Les coordonnées de vos associations peuvent être apposées pour prendre contact. Il est correct mais peut être modifié en fonction des besoins. Le remplacement de Présidents départementaux actuels se fait essentiellement par des OPEX. D'ici quelques années la majorité des départements seront dirigés par des OPEX. Au prochain Comité Fédéral du 19 avril 2023, il est prévu une réunion des OPEX après le déjeuner, qui traitera des problèmes particuliers des OPEX et de l'avenir des OPEX dans la Fédération. Une photo pourra être publiée dans le journal.

3 – INFORMATIONS GENERALES

- Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Pierre BELLET (78-95 – Délégué ONACVG) informe que l'ONACVG va changer d'intitulé au 1er janvier 2023. Le « a » ne signifiera plus ancien, qui disparaît, mais devient le a du mot national : **ONaCVG** pour **Office National des Combattants et Victimes de Guerre**.

L'ONAC ne peut donner de reçu fiscal, contrairement aux autorités financières, et de l'argent privé. Pour des dons importants il n'y aura pas de reçu délivré, donc pas de crédit d'impôt ce qui a intéressé la Commission Nationale de Contrôle des Comptes. Jadis la Fédération recevait des subventions de l'ONACVG utilisées pour nos établissements sanitaires et sociaux. Le social sensé être fait ne l'était pas. Cela ne pouvait plus durer. Ils ont réagi au niveau du Bleu de France. Ce qui a conduit à créer pour l'argent privé la Fondation du Bleu de France. Une réunion décisive à lieu ce jour à 14 heures. Les grandes entreprises sont intéressées, les militaires aussi par leur hiérarchie. Cela rapportera plus que les collecteurs qui n'auront plus les 40 % qui permettaient aux sections et associations de faire du social. Ce qui signifie que le Bleu de France ne peut fonctionner qu'avec des dons. Il est demandé de déclarer le nombre de reçus fiscaux établis et le nombre de dons, ce qui peut être un don tout court ou une cotisation don, comme le prévoit la règle. Il n'y aura pas de sanctions pour les déclarations 2021, mais il faut rester prudent, Les intérêts de certains livrets sont soumis à la règle de l'impôt sur les sociétés au taux de 24%.



Il y a là un piège à venir. Il faut rester vigilant quant à la qualité des dons reçus par les associations ou sections. La déclaration doit être faite par celui qui reçoit l'argent et qui a un numéro SIRET ; Attention donc si vos sections recevant des dons possèdent un numéro SIRET.

Concernant les porte-drapeaux, la Fédération a obtenu satisfaction et désormais l'insigne de porte-drapeau 40 ans et 50 ans va être disponible. Nous avons des actions positives envers les jeunes, comme par exemple aller dans les salles de classe. Il faut montrer à quoi a servi ce que nous avons fait jusqu'à maintenant.

4 – NOS CEREMONIES :

o Cérémonie Fédérale du 5 décembre à Paris

Le message du 5 décembre a été envoyé à toutes les associations.

o Cérémonies Fédérales du 3 septembre et 16 octobre à Notre-Dame de Lorette

Le Président **HUBERT CHAZEAU** : Le 3 septembre est un rassemblement traditionnel, anniversaire du 3 septembre 1949. Par manque de place une réception invite surtout la périphérie de Paris pour le pot de l'amitié au siège Fédéral suivie d'une commémoration à l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile dont Roger BARBIEUX organise le rassemblement périphérique, où la Fédération dépose une gerbe. Les autorités sont invitées.

Cette année la date du 16 octobre est particulière puisque choisie pour commémorer le 60^{ème} anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie. L'organisation a été très compliquée, mais une cinquantaine de cars ont pu participer. 40 cars de la Fédération et 10 cars de l'Union Fédérale qui a bien fait passer le message dans ses associations. Les autres fédérations étaient représentées par une ou deux personnes. L'organisation a été difficile en raison de l'afflux de cars non prévus et à cause de travaux sur Notre-Dame de Lorette. Des réunions préparatoires avec le département du Pas-de-Calais ont eu lieu. Pour rehausser la cérémonie la Fédération a souhaité organiser un concert, par les anciens du 43^{ème} RI de Lille qui a eu lieu à 15 heures l'après-midi..

A partir de 2023 **M. PAILLIER** et **M. TONNERRE (62)** Il n'y aura plus de grosse cérémonie comme cette année.

5 – NOS CONGRES

- Congrès départementaux

Pierre BELLET précise que pour 2023 les congrès départementaux doivent être placés sous le signe du 55^{ème} anniversaire de la Fondation des CATM et qu'une réflexion puisse se faire à cette occasion. Il rappelle qu'en 1968 a été créée la première commission nationale CATM provisoire.

Hubert CHAZEAU ajoute que pour éviter des frais de déplacements importants de prendre le représentant le plus proche du lieu du congrès. Un élu national n'est pas obligatoire dans un congrès. Il est recommandé de laisser un minimum de 15 à 20 minutes à l'intervenant. Toutes les demandes doivent passer par la Fédération pour bénéficier du remboursement des frais de déplacement.

- Participation d'un membre du Bureau ou membre du Comité Fédéral

Au sein du Bureau Fédéral, le Trésorier **Gérard POUPA** est seul, et n'est plus assisté par **Philippe BLANCHET**. Il n'y a donc plus de Trésorier adjoint.

Après plusieurs contacts et renseignements un suppléant lui a été trouvé en la personne de **Daniel LE – 94 – Membre de la Commission de Contrôle des Comptes**, après une période de formation. L'assistance accepte à l'unanimité la poste de **Daniel LE** pour seconder **Gérard POUPA** dans la comptabilité.

- Assemblée générale statutaire du 15 novembre 2023

Hubert CHAZEAU en vue de l'organisation de cette assemblée demande de retenir la date et de préparer des sujets qui seront abordés le 15 novembre prochain.

6 – LIBRE ECHANGES

Puis a suivi un libre échange entre les personnes présentes.

Le Président **CHAZEAU** termine la séance en annonçant qu'en 2023 une opération caritative aura lieu sous forme d'une tombola.



BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL

Le PG CATM

Je désire m'abonner au journal national "**LE PG-CATM**" moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** ⁽¹⁾ par chèque à l'ordre du journal "**LE PG-CATM**", 6, rue de l'Amiral Courbet, 75016 PARIS.

Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville



GUERRE FRANCO-THAÏLANDAISE

La bataille de Ko-Chang en Indochine
le 17 Janvier 1941 : «Un vrai duel ! »

Koh-Chang est la dernière victoire navale française de son histoire, le 17 janvier 1941 sous le régime de Vichy, mais pas la seule que la France a livrée et gagnée durant les deux guerres mondiales, sur des plans et avec des moyens exclusivement français, avec la victoire de Dakar en septembre 1940 face à l'agression britannico-gaulliste, et la bataille de Bar, au large du Monténégro, le 16 août 1914.

Au début de la guerre, le Japon qui supportait mal la présence française en Indochine et qui souhaitait profiter de la défaite française de 1940, pensait pouvoir réaliser ses rêves expansionnistes avec l'appui de son allié siamois. Le Siam (aujourd'hui la Thaïlande) qui négociait avec la France un pacte de non-agression depuis plusieurs mois, déclarait brutalement en juin 1940 que la signature d'un tel traité n'avait plus raison d'être. Dès la fin de 1940, il revendiquait la souveraineté sur tous les territoires situés à l'est du Mékong, massait ses troupes aux frontières du Cambodge, et commençait une série de provocations et d'incursions sur le territoire du Protectorat, provoquant une réaction des forces françaises. Cette guerre partait sous de bons auspices pour ce pays qui s'attendait à récupérer les territoires sans trop de soucis. D'autant plus que l'administration coloniale était, à ce stade, désorganisée par la défaite et par les directives du régime de Vichy (pour qui la gestion des colonies d'Extrême-Orient n'était pas essentielle, surtout avec la présence japonaise de plus en plus forte). Les Thaïlandais ont aligné 60.000 hommes, 134 chars (la plupart des FT17), 140 avions (la quasi-totalité provenant du Japon, avec certains avions américains) et 18 navires, dont deux garde-côtes cuirassés. La colonie française, elle, avait 50.000 défenseurs à sa disposition, 20 chars (FT17), environ 100 avions et une douzaine de navires.

Les forces thaïlandaises lançaient une offensive au Laos et au Cambodge, alors colonies françaises, le 10 janvier 1941 provoquant, 5 jours plus tard, une large contre-offensive terrestre française sur les villages thaïlandais de Yang Dans Khum et de Phum Préav où se déroulèrent de féroces combats. Elle s'acheva par une retraite, mais les Thaïlandais ne pouvaient les poursuivre car leurs chars avaient été cloués sur place par l'artillerie française. Les Français avaient tout de suite riposté.

L'Amiral Jean Decoux, gouverneur général de l'Indochine donnait l'ordre à l'amiral Jules Terraux d'attaquer la Marine royale thaïlandaise. Le groupe d'attaque était placé sous le commandement du capitaine de vaisseau Régis Bérenger, commandant du Croiseur-la-Motte-Picquet, lequel connaissait bien l'Extrême-Orient, avec quatre bâtiments, cinq canonnières fluviales et plusieurs hydravions dont certains étaient obsolètes mais qui ont eu un rôle clé en localisant précisément les navires thaïlandais à Stahib et Koh Chang, grâce à un hydravion.

UN TIERS DE LA FLOTTE HORS DE COMBAT

La petite escadre française quittait l'île de Poulo Condor le 15 Janvier traversait le golfe du Siam et surprenait à l'aube du 17 janvier une escadre de la flotte thaïlandaise au mouillage. Sur l'une des petites îles du littoral, Koh Chang, dans une base navale construite pour tirer parti d'une défense intégrée à ces îlots, entourés de récifs. Les navires thaïlandais tentaient de tirer parti de la multitude d'îlots qui protégeait la base maritime. Arrivés à l'aube des Français se sont positionnés aux différents accès, en trois groupes, les unités françaises bloquant les chenaux de sortie, et les pilonnèrent de plusieurs côtés divisant ainsi leurs ripostes.

Un tiers de la flotte Thaïlandaise est hors de combat, un des deux torpilleurs a explosé, l'autre a chaviré et coulé la quille en l'air, le garde-côte Dombhuri a chaviré au large, plusieurs projectiles ayant traversé sa cuirasse. Les pertes en hommes sont effroyables, sur les quatre premiers bâtiments, vraisemblablement 300 hommes, dont plus de 80 sur les torpilleurs. Seuls 82 seront sauvés.

Elle a réagi en envoyant une escadrille pour larguer des bombes sur les bâtiments français provoquant des dégâts légers. Mais à chaque vague, la vigueur de la défense anti-aérienne de tous les bâtiments, 75 et mitrailleuses de 13.2, les ont découragés et forcés à s'éloigner rapidement ou à renoncer à leur piqué, parfois en se débarrassant de leurs bombes à plusieurs milliers de mètres des bateaux. La flotte a ainsi pu rentrer à Saïgon.

UN VÉRITABLE EXPLOIT

Cette bataille a été un véritable exploit « vu que l'effet de surprise à échoué, les thaïs ayant eu le premier feu. Tout d'abord, le capitaine de vaisseau Bérenger a conduit la bataille en grand stratège, dans le temps très limité et stressant des affrontements, il a donné des ordres simples et lucides, s'adaptant aux mouvements des cibles thaïes. De plus les matelots français sont certes à bord de navires obsolètes par rapport à la guerre maritime métropolitaine, leur entraînement, lui, ne l'est pas. Les marins tricolores sont motivés, combattifs et manient efficacement un matériel vieillissant, aux limites de ses capacités » témoignait Pierre Le Peuch qui faisait partie de l'équipage du Croiseur-la-Motte-Picquet. « Cette opération navale fut un coup de maître » ajoutait-il en précisant : « Malgré leur force numérique et leur puissance de feu supérieure, les navires et avions thaïlandais n'ont pas eu raison de la petite armada hétérogène de la marine française qui a non seulement coulé ou avariés leurs navires « fleurons de leur flotte de combat » mais qui, de surcroît, s'est tirée indemne de ce combat de deux heures ».

LA BRILLANTE VICTOIRE NAVALE

Dans ses mémoires de guerres, le général De Gaulle évoque « la brillante victoire navale du 17 janvier 1941 au cours de laquelle le Croiseur-la-Motte-Picquet et quelques avisos français ont envoyé par le fond la flotte du Siam ». Mais la France ne put profiter des résultats de la bataille de Koh Chang. Le Japon, le 20 janvier 1941, décidait de mettre fin aux hostilités entre Français et Siamois en proposant ses « bons offices aux deux belligérants ». L'amiral dut accepter la cessation des hostilités sous la menace d'un ultimatum japonais auquel l'Indochine française était incapable de faire face militairement. Après de difficiles discussions, les diplomates français devaient admettre, le 11 mars, les termes d'un compromis peu avantageux pour la France. La bataille de Koh Chang et la guerre franco-thaïlandaise restent un épisode largement oublié de l'Histoire de France, sûrement car menée par le régime de Vichy, occultée par le désastre de 1940 et l'embrassement mondial des années suivantes. De plus, les marins français ayant servi de facto sous le drapeau de Vichy, ils ne seront jamais mis en avant après-guerre par la France qui condamnera en bloc tout ce qui n'était pas la France Libre. Malgré tout, on retrouve le nom de cette victoire pour quelques rues et places en Bretagne et en Vendée, et à bord de la frégate La Motte Piquet dont la tourelle de 100mm porte le nom de Ko Chang.

Paul Philippart

ALAIN DELON :

Ses deux ans en Indochine, un mauvais souvenir

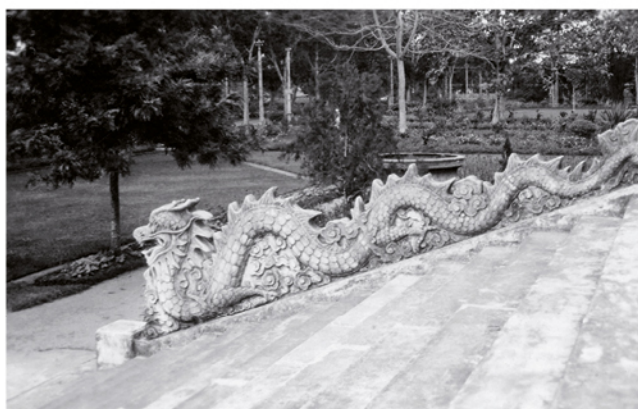
Devançant l'appel sous les drapeaux, Alain Delon effectue à 17 ans son service militaire dans la Marine nationale. Après avoir volé du matériel à la caserne, le jeune de 18 ans est envoyé en Indochine pour combattre. Cette période le marque profondément : il découvre la discipline militaire, le sens de l'honneur et du drapeau de la France.

« Je voulais être pilote, je voulais m'engager dans l'aviation. A l'époque, sur les murs de Paris, il y avait une affiche : « Devenez pilote de ligne en dix-huit mois, faites un stage au Canada ». Elle m'avait beaucoup attiré, cette affiche en couleur. Je suis souvent victime des affiches en couleur. Mon père m'a emmené boulevard Victor, au ministère de l'Air. Le dernier contingent venait de partir. Il fallait attendre six mois, je crois, le prochain départ. C'était trop long. Alors, nous avons été au ministère de la Marine. Et je suis devenu marin » témoignait-il dans une interview à l'Express en 1969. Suite à son passage au Centre de formation maritime de Pont-Réan, il poursuit son service militaire en 1953 à l'École des transmissions des Bormettes. Après avoir été pris pour un vol de matériel, la Marine nationale lui laisse le choix entre quitter la Marine et prolonger son engagement de trois à cinq ans. Matelot de 1re classe, il est alors affecté à la compagnie de protection de l'arsenal de Saïgon où il reste deux ans. Il se prend alors de passion pour les armes, et est subjugué par Jean Gabin dans « Touchez pas au grisbi » film qu'il voit dans la capitale indochinoise.

Dans une interview à Laure Adler, sur Radio France le 9 mai 2019, il avait apporté un témoignage sur ce qu'il a vécu là-bas : « On savait pourquoi on était là. J'ai des amis qui sont morts. J'aurais pu y rester aussi. Mais on

savait ce que l'on faisait : quand vous partez faire la guerre, ce n'est pas pour revenir avec un bouquet de roses... » confiant qu'il a eu peur « quand on était sur Les Arroyos (petits fleuves autour de Saïgon). Lors d'une patrouille, un de mes copains commence à claquer des dents. Il a eu peur. Et tout à coup, ce sont cinquante types

qui se sont mis à claquer des dents parce qu'on pouvait être mitraillés de tous les côtés. Une image que je n'oublierai jamais. Et puis, je n'ai pas tellement envie d'en parler, mais quand on passait dans les villages, on nous jetait des grenades ou on nous tirait dessus. Je n'ai pas voulu m'en mêler, mais il était prescrit d'éliminer les habitants pour ne pas qu'ils tuent vos copains ».



Vers la fin de la guerre d'Indochine, il est mis aux arrêts pour avoir volé une jeep et fait une virée au cours de laquelle le véhicule est tombé dans un arroyo. Son brevet de radio lui est retiré et il est exclu de la Marine. « Un soir avec des copains, on a pris une jeep pour aller en ville sans rien dire à personne. On a eu un accident. Et comme j'étais ce que j'étais, j'ai tout pris sur mes épaules : j'ai dit que c'était moi qui conduisais. J'ai pris trois mois de prison à Saïgon. Je purge ma peine. Et tout à coup, je prends conscience qu'on est le 8 novembre 1955 et que ce jour-là, j'ai 20 ans. Et j'étais à 20 000 km de mes parents, et je n'avais pas d'amis autour de moi. Et des larmes ont coulé. Voilà ce que j'ai fait de mes 20 ans » confiait-il à Laure Adler dans cette interview qui est l'une des très rares où il s'est exprimé sur cette période.

P. P.

BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL

Le PG CATM

Je désire m'abonner au journal national "LE PG-CATM" moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** ⁽¹⁾ par chèque à l'ordre du journal "LE PG-CATM", 6, rue de l'Amiral Courbet, 75016 PARIS.

Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

MEMOIRE VIVANTE DU PERIGORD DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Le 15 octobre dernier, la troupe périgourdine de l'ACPG-CATM part pour un voyage culturel mémoriel à Notre-Dame-de-Lorette. A cette occasion, le 45e anniversaire de l'inhumation du soldat inconnu d'AFN ainsi que le 60e anniversaire de la fin de la guerre en AFN sont commémorés.

Le départ est prévu, tôt le samedi matin, afin d'arriver en début de soirée à Arras. Le lendemain, la troupe périgourdine part en direction de Notre-Dame-de-Lorette afin d'assister aux commémorations.

En hommage, aux camarades tombés sur le champ d'honneur, une cérémonie se déroule le dimanche 16 octobre sur la plaine de Notre-Dame-de-Lorette qui surplombe la commune d'Ablain-Saint-Nazaire. Notre-Dame-de-Lorette est un haut lieu de la Première Guerre mondiale où se sont déroulées de nombreuses opérations militaires entre octobre 1914 et septembre 1915.



Photo de la Nécropole prise par Albane

Plusieurs milliers de personnes se sont déplacées pour rendre hommage aux 42 000 combattants de la Première Guerre mondiale, enterrés dans la plus grande Nécropole française. La commémoration a permis le rassemblement de 1 000 portes drapeaux venant de la France entière. Parmi eux, Alicia, jeune bergeracoise de 22 ans, s'engage comme porte-drapeau pour la cérémonie : « Entretenir le devoir de mémoire dans notre jeune génération, c'est pouvoir garder en tête, qu'au final, sans ces soldats morts pour notre pays, nous ne serions probablement pas là. Nous leur devons une reconnaissance éternelle ».

Alicia a su intégrer le strict protocole pour devenir actrice de



ces cérémonies commémoratives par héritage de sa famille, puis par intérêt pour l'histoire et les anciens combattants : « Je participe à chaque cérémonie du 11 novembre, 8 mai et 14 juillet. Petite-fille d'anciens combattants, il était également de ma responsabilité de perpétuer le devoir de mémoire, tant pour mon arrière-grand-père que pour tous les autres combattants ayant donné leur vie pour notre liberté ». Alicia témoigne de son ressenti lors de cette cérémonie forte en émotions : « J'éprouve, à la fois, une immense fierté de pouvoir porter ce drapeau mais également une grande part de tristesse à la vue de toutes ces croix alignées les unes à côté des autres. ».

Durant l'après-midi, la communauté de l'ACPG-CATM a la chance d'assister à une représentation de l'orchestre des anciens musiciens du 43e RI, un concert qui l'a beaucoup émue, notamment avec les chants militaires joués en son honneur.

Pour terminer le week-end, une visite du Château royal d'Amboise a été organisée. Celui-ci fut le lieu de résidence ou de séjours de tous les rois des dynasties Valois et Bourbons.

Si nous devons donner nos impressions sur cette cérémonie, nous dirions qu'elle fut bouleversante. En effet, lorsque nous sommes rentrées dans cette nécropole nationale, nous avons ressenti un profond sentiment d'impuissance face à cette guerre. Se rendre sur place et voir les tombes, en particulier la sépulture du soldat inconnu, nous a permis de prendre conscience de l'impact qu'a eu le conflit sur les populations. Lors de la cérémonie, toute la puissance émanant de cette scène a pu être ressentie. Des centaines de porte-drapeaux, des musiciens, des élus, des civils, tous réunis en ce même lieu pour se souvenir des combattants. L'importance du souvenir et du « devoir de mémoire » reste un principe que nous n'oublierons jamais et que nous entretiendrons dans l'avenir.

Par ailleurs, nous sommes toutes les trois unanimement fières d'avoir eu la chance d'assister à cette commémoration d'une ampleur exceptionnelle et nous souhaiterions remercier l'ACPG-CATM ainsi que nos professeurs de nous avoir permis de vivre cette expérience.

Par Élise Allafort, Albane de Gelis, Doriane Masson (lycéennes de Terminale au lycée Saint-Joseph de Périgueux)



LES MOTS CROISÉS

de François Creseveur

PROBLÈME 249

HORIZONTALEMENT

- 1 – Peut être de droite ou de gauche, ici il est de gauche – Abréviation d'une unité de contrainte
- 2 – Trouée – L'état des mots et des idées
- 3 – Cours d'Afrique – Taillé obliquement
- 4 – Un coup de Baguette ou plusieurs – La raison de la proposition avancée – Une unité dissimulée
- 5 – Pronom personnel – Noir et blanc – Divise tout ce qu'il côtoie
- 6 – Sans lui – La première moitié fit la guerre au Japon, la deuxième aussi d'ailleurs
- 7 – Cachées
- 8 – Pas là-haut – Elle troqua ses escarpins pour des sabots
- 9 – Qui sont dans le vent – Pour l'obtenir une visite médicale s'impose
- 10 – C'est tout son contraire – Proche de la Rochelle

VERTICALEMENT

- A – Des bois
- B – Cette architecture adopta la croix – Sidé
- C – Pour une couronne il en faut plusieurs même dans le mauvais sens – Joint à l'agréable peut servir
- D – Une négation – Tu – Pour être dans l'air du temps
- E – Petite vallée fluviale à remonter – Lac du pays selon le sens
- F – Cri de ralliement des versaillais – Plus qu'ovale
- G – Chargés du maintien de l'ordre – Elle ne pouvait retourner chez sa mère – Un service discret
- H – Que du blanc – Monnaie roumaine même dans ce sens
- I – Ils se sont égarés sur de la goutte d'or – Un saint gîtant près d'Orthez
- J – Imite Armstrong – Un bienheureux

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

SOLUTION DU PROBLÈME 248

HORIZONTALEMENT

- 1) BONIMENTS
- 2) AMENAGE - PU
- 3) LAME - AZURE
- 4) AN - DER - RI
- 5) BILAN - AD
- 6) COATI - AYME
- 7) ERG - TIGE
- 8) LOGEMENTS
- 9) UL - AS - RI
- 10) US - ULM - AIN

VERTICALEMENT

- A) BALANCE - LU
- B) OMAN - ORL
- C) NEM - BAGOU
- D) INEDIT - GLU
- E) MA - ELITE
- F) EGARA - IMAM
- G) NEZ - NAGES
- H) UR - YEN
- I) PRIAM - TRI
- J) SUE - DESSIN

NOTE de LECTURE



LA BOITE EN FER: ODYSSEE D'UN ALSACIEN AUX CONFINES DE L'EMPIRE

CHRISTOPHE WOEHRLÉ

Et toi qui me lis, que sais-tu de ton passé ? Dans ce livre, la tradition familiale et les souvenirs sont confrontés aux documents d'archives et aux faits, afin de retracer l'itinéraire d'un Alsacien de 1914. Il ne s'agit pas de n'importe quel parcours, mais de celui d'un homme que l'auteur qualifie de « héros ordinaire » ! Si les faits sont objectifs, les sentiments transparaissent dans le récit de cette odyssée aux parfums exotiques, aux confins des empires, européens, slaves, coloniaux et... familiaux. Embarque dans cette épopée et laisse-toi porter par une belle histoire d'amour et d'amitié. Ceci n'est pas un livre d'histoire, c'est le livre d'un historien. Ceci n'est pas un roman, c'est un récit exaltant. Tout est vrai pour l'enfant qui écoute le vieil homme... « Après m'avoir guidé sur les traces de mon grand-père, Christophe Woehrle nous fait découvrir un fabuleux destin. » Franck Dubosc, comédien. « On ne retourne pas au passé, c'est le passé qui retourne vers nous. Ce récit donnera à chacun l'envie d'ouvrir sa propre boîte. » Christine Bernard, France Culture. « C'est une Histoire passionnante et captivante que l'on pénètre avec pudeur et avidité au cours des pages. » Brigitte Klinkert, ministre.

Les Éditions Secrets de Pays (01/09/2022)
41 rue Romieu - 24440 Beaumont-en-Périgord
www.leseditionssecretsdepays.com
contact@les-editions-secrets-de-pays.fr
Jacky Tronel (06 75 22 98 46)
En vente aussi sur Amazon
Broché : 20 € - 146 pages

Le PG CATM

72^e année - Nouvelle série
Pages spéciales départementales incluses
JANVIER 2023 - N° 1042
Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.
Reconnue d'utilité publique sous le titre
« Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre »
par décret du 1^{er} avril 1948.
Directeur de la publication : S. AUFFREDOU
Rédactrice en chef : P. CHOVELON
Comité de Rédaction : P. CHOVELON - P. PHILIPPART - C. CHAZEAU
6, rue de l'Amiral Courbet 75016 PARIS.
Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20
Email : secretariat.general@fncpg-catm.org - Internet : www.fncpg-catm.org
Abonnements :
Un an (11 Numéros) : 20 €
Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08
Les imprimeries SODIMPAL-LECERF
111 Rue du Général de Gaulle
76520 Franqueville-Saint-Pierre

Mistral Média
22 rue La Fayette
75009 PARIS
Tél : 01 40 02 99 00



DONS & LEGS

FNCPG-CATM



DONNER ou **LEGUER** par testament
à la FNCPG-CATM

C'est **PERMETTRE** à Votre Fédération
de **PÉRENNISER** son action sociale
auprès des **Anciens Combattants**
Veuves dans la détresse
et dans ses actions humanitaires

« Un choix qui vous appartient »

- Vous souhaitez faire pérenniser les valeurs du Monde combattant.
- Continuer à aider ceux qui sont dans le besoin et la souffrance.
- Vous avez des héritiers directs mais vous voulez poursuivre un engagement solidaire.
- Vous n'avez pas d'héritiers directs, mais vous ne voulez pas que les biens acquis tout au long de votre vie reviennent à l'Etat.

COMMENT PROCÉDER

- Avec effet immédiat par don en numéraire ou en nature.
- La reconnaissance de l'utilité publique de notre association permet au donateur de bénéficier de réductions fiscales (66 % de votre don).
- Avec effet à votre décès par un legs.

**«Votre succession relève d'une longue réflexion,
qu'il vous faut aborder avec sérénité.»**

Une fois votre décision prise, **vous devrez alors rédiger votre testament en conséquence** et choisir de transmettre la totalité de vos biens ou seulement une partie.

Il existe essentiellement deux formes de testament

> Le testament olographe

C'est la formule la plus utilisée. Il s'agit d'un testament entièrement rédigé de votre main, sur papier libre. Pour être valable, il doit être impérativement daté et signé.

> Le testament authentique

Vous dictez votre testament, soit à votre notaire en présence de deux témoins qui ne doivent avoir aucun lien de parenté ni avec vous ni entre eux, soit avec deux notaires et sans témoin.

La Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre
et Combattants d'Algérie Tunisie Maroc
reconnue d'utilité publique
depuis le 1^{er} avril 1948

est habilitée à recevoir toute succession
en exonération totale des droits de succession.

Si vous choisissez de léguer tout ou partie de votre patrimoine ou une somme d'argent, des titres, des bijoux, des œuvres d'art, des immeubles et tout autre bien qui vous appartient, votre notaire pourra vous apporter les meilleurs conseils et vous accompagner dans vos démarches testamentaires.

Après vérification de recevabilité, votre legs pourra revenir à votre Fédération, ou à votre association en fonction de votre choix, mais dans tous les cas, doit transiter par la Fédération Nationale qui est reconnue d'utilité publique.

**FEDERATION NATIONALE
DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE
ET COMBATTANTS D'ALGÉRIE, TUNISIE, MAROC**
6, rue de l'Amiral Courbet - 75016 PARIS
Tél. 01 53 64 20 00 - Fax 01 53 64 20 20
Courriel : secretariat.general@fncpg-catm.org
Internet : www.fncpg-catm.org

**Reconnue d'utilité par décret
en date du 1er avril 1948.**

Le coin des lecteurs

Le PG-CATM remercie les associations départementales et leurs sections qui nous adressent régulièrement de courts articles accompagnés d'une photo numérique afin de faire vivre la double page destinée à la vie dans les départements.

Nous remercions également les lecteurs qui, soit par mail, soit par courrier nous font part de leur enthousiasme concernant les récits autobiographiques publiés, relatant les mémoires personnelles d'appelés en Algérie pendant le conflit, ou en OPEX.

Afin de continuer cette rubrique, nous faisons appel à vos souvenirs et recueillerons avec bienveillance vos écrits. Merci d'adresser ceux-ci sous forme numérique au secrétariat général de la FNCPG-CATM. Ils ne devront pas excéder deux pages de notre mensuel.